

## PRIX DE L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DU TOURISME PAR AUTOCAR DE L'IRU 2015

### Règlement

#### 1. Objectif

L'objectif du Prix de l'Innovation dans le domaine du Tourisme par Autocar - *Coach Tourism Innovation Award* - de l'IRU est de distinguer et de promouvoir les pratiques conduisant à un usage accru du tourisme de groupe en autocar par le biais de projets et services innovants de haute qualité et rentables.

#### 2. Qui est éligible ?

Les candidats au *Coach Tourism Innovation Award* de l'IRU doivent être des entreprises actives dans le tourisme de groupe en autocar dans n'importe quel pays. Le *Coach Tourism Innovation Award* de l'IRU est ouvert à toute entreprise de transport privée ayant pour activité principale le tourisme en autocar.

#### 3. Quels sont les avantages pour les lauréats ?

Les lauréats du *Coach Tourism Innovation Award* de l'IRU :

- verront leur projet promotionné par l'IRU ainsi que par les membres et partenaires de l'IRU lors de différents événements presse et activités, ainsi que dans le cadre de la campagne internationale Smart Move (en tant que meilleure pratique du secteur) ;
- pourront utiliser le logo officiel *Coach Tourism Innovation Award* de l'IRU, spécifiant l'année durant laquelle le prix leur a été attribué ; sur leurs véhicules, le papier à en-tête de leur entreprise et tout matériel promotionnel, en vue d'informer leurs clients de la reconnaissance internationale de leur innovation ;
- recevront un trophée *Coach Tourism Innovation Award* de l'IRU à exposer sur le lieu de travail (afin de motiver le personnel) ou lors d'actions promotionnelles ;
- se verront offrir des billets aller-retour et un hébergement pour 2 personnes pour assister à la cérémonie de remise du *Coach Tourism Innovation Award* de l'IRU.

#### 4. Critères examinés

Les projets soumis au jury pour examen :

- doivent être conformes aux valeurs et à l'objectif de la campagne Smart Move, à savoir augmenter sensiblement l'utilisation des services de tourisme en autocar ;
- doivent pouvoir prouver une augmentation durable et rentable du nombre de touristes transportés ;
- doivent inclure des initiatives plus générales ayant pour but d'améliorer l'attractivité et l'utilisation du transport par autobus et/ou autocar telles que :
  - des améliorations du réseau ou de la qualité du service ;
  - la création de nouveaux services innovants, y compris des services à bord ;
  - des campagnes d'information et de marketing ;
  - la mise en œuvre de programmes axés sur la qualité, la sécurité et/ou la sûreté ;
  - la mise en œuvre de programmes de promotion du respect de l'environnement ;
  - mise en œuvre de programmes de services aux voyageurs, y compris les personnes handicapées et à mobilité réduite, etc. ;
- peuvent consister en un partenariat entre un transporteur routier et un tour-opérateur/agence de voyage ;
- peuvent consister en un partenariat entre différents opérateurs issus du secteur du transport par autocar ou d'une partie prenante du secteur des transports et du tourisme (autorités touristiques, destinations touristiques, collectifs de clients, taxis, trains, ferries et avions).

#### 5. Comment se porter candidat ?

Toutes les candidatures doivent comporter :

smart move, une campagne sectorielle collective pour une utilisation accrue des autobus et des autocars et une mobilité durable pour tous





- Une description précise du projet, mettant en lumière les bénéfices qui en résultent pour les touristes qui choisissent l'autocar, la société et le(s) transporteur(s). Le cas échéant, l'étendue et la durée du projet doivent être clairement mentionnées.
- En cas de partenariats, des informations précises sur la nature du partenariat. Le rôle du(des) transporteur(s) par autocar dans le partenariat doit être mis en évidence. Les aspects économiques et financiers doivent être explicitement décrits.
- Les descriptions claires de toutes les analyses de marché et campagnes de promotion réalisées, ainsi que des mesures d'incitation proposées aux touristes, telles que des services spéciaux.
- Les résultats des enquêtes menées afin d'évaluer la satisfaction du client.
- Des informations de base sur les investissements réalisés/revenus générés dans le cadre du projet/service, y compris les éventuelles subventions reçues.
- Des faits et chiffres prouvant que les objectifs du projet ont été réalisés.

L'IRU rassemblera les candidatures soit par l'intermédiaire de ses associations membres, soit directement (avec l'accord de ses associations membres dans le pays concerné), soit – dans les pays dans lesquels l'IRU n'est pas représentée – par le biais de son réseau de partenaires dans le cadre de la campagne Smart Move, et soumettra au jury international les projets satisfaisant aux critères du *IRU Coach Tourism Innovation Award* de l'IRU.

Les candidatures doivent être rédigées en anglais et envoyées en trois exemplaires à l'IRU (Sonila Metushi, tél. : +32-2-743 25 80 ; fax : +32-2-743 25 99 ; e-mail : [sonila.metushi@iru.org](mailto:sonila.metushi@iru.org), avec mention « IRU Coach Tourism Innovation Award 2015 ») **avant le 15 juin 2015**.

## 6. Qui décerne le Coach Tourism Innovation Award de l'IRU ?

Le *Coach Tourism Innovation Award* de l'IRU sera décerné par un jury international composé de représentants de la profession, d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que de parties prenantes y relatives, qui sélectionnera le projet le plus innovant et le plus rentable.

Toutes les décisions prises par le jury international du Coach Tourism Innovation Award de l'IRU sont sans appel. Le jury international du *Coach Tourism Innovation Award* de l'IRU proclamera les résultats lors d'un événement international qui aura lieu dans le courant du deuxième semestre de 2015.

## 7. Pour davantage d'informations

Contactez la Délégation permanente de l'IRU auprès de l'UE à Bruxelles (Sonila Metushi, tél. : +32-2-743 25 80 ; fax: +32-2-743 25 99 ; e-mail : [sonila.metushi@iru.org](mailto:sonila.metushi@iru.org), en mentionnant « Coach Tourism Innovation Award de l'IRU 2015 »), Avenue de Tervueren 32-34, bte 37, B-1040 Bruxelles, Belgique.

\*\*\*\*\*

